

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 14 Septembre 2021

à 18 h 30

PRESENTS :

B. de COURRÈGES, B. LAVILLE, M. ALCOBENDAS-MONINO, J. BENETAUD, C. GUERINEAU, J. BOURDET, B. CARTIER, S. FERRANDEZ, S. MILLE, D. COSTA, F. CONGOURDEAU, S. TRAINQUART, C. LATRY, J. DENIAU.

POUVOIRS :

MC. BOURUMEAU donne pouvoir à B. de COURRÈGES,
A. SERREAU donne pouvoir à M. ALCOBENDAS-MONINO,
N. GOURDONNEAU donne pouvoir à J. DENIAU.

EXCUSÉE :

C. WILLIOT

Soit 15 Présents + 3 Pouvoirs = 18 Votants formant au moins la moitié des membres en exercice, le conseil étant composé de 19 membres.

Secrétaire de séance : M LAVILLE Bruno

Approbation du Conseil Municipal du Mardi 15 Juin 2021

Accord unanime du Conseil Municipal

Délibération n° 21-36 : Adoption du référentiel M57 par droit d'option au 1er janvier 2022

À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'ADOPTER le référentiel M57, par droit d'option, au 1^{er} janvier 2022 pour le budget principal et le budget annexe du Lotissement du Lac,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 21-37 : PASS « BSR » : Guide d'utilisation et imprimé

À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'APPROUVER la mise en œuvre du PASS « Brevet de Sécurité Routière » : aide forfaitaire de 75€, cumulative avec les autres dispositifs communaux, versée directement à l'organisme de formation (auto-école, association d'insertion ou de réinsertion sociale ou professionnelle agréée) basé sur l'ensemble du territoire national

Délibération n° 21-38 : Subvention 2021 à l'association communale conventionnée : Judo Club

À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'APPROUVER les comptes de l'exercice budgétaire 2020 de l'association conventionnée Judo Club,
- D'AUTORISER Madame le Maire à procéder au mandatement de la subvention 2021, d'un montant de 651€.

Délibération n° 21-39 : Rachat de 3 terrains sis au lieu-dit « Les Champs de la Hay » au Grand Châtelleraut

À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'ACQUÉRIR les parcelles cadastrés section BX n°94, BX n° 95 et BX n° 96, pour une contenance totale de 19 186 m², pour 1 Euro,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- DE DÉSIGNER Me BARON (Dangé St Romain) comme Notaire de la Commune – cette dernière supportant la charge des frais de rédaction de l'acte authentique.

Délibération n° 21-40 : Pacte financier et fiscal 2021-2026 du Grand Châtelleraut

À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'APPROUVER le pacte fiscal et financier ci-annexé
- D'AUTORISER Mme le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération n° 21-41 : Compétence Enfance – Jeunesse : Signature de l'avenant à la Convention Territoriale Globale conclu avec la CAF

À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- D'APPROUVER l'avenant à la Convention Territoriale Globale,
- D'AUTORISER Mme le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Délibération n° 21-42 : La Guinguette : mise à jour des tarifs de vente

À l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- DE FIXER les tarifs produits alimentaires et des boissons selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Tarif (€ TTC)
Barre glacée : Mars ou Snickers	1,60
Boissons chaudes	1,00
Boisson en canette 0,33cl : Oasis ou Orangina ou Ice Tea ou Coca ou Perrier	1,50
Bouteille eau 0,50cl	1,00
Café Senseo ®	1,00
Cheeseburger (viande ou poisson)	3,00
Crêpe au sucre	2,00
Supplément Crêpe	0,50
Croque-Monsieur	2,00
Goûter (viennoiserie ou pâtisserie ou compote)	1,20
Frites (barquette)	2,00
Fromage portion	1,00
Fruits au choix selon saison	1,00
Gaufre au sucre	2,00
Supplément Gaufre	0,50
Glace : bâton chocolat	2,00
Glace : cône ou sorbet	1,50
Glace : petit pot	1,00
Hot Dog	2,00
Pain portion	0,50
Panini « jambon fromage »	2,50
Panini « pâte à tartiner »	1,50
Panini « steak haché »	3,00
Salade composée en bol	2,50
Salade verte en bol	1,00

Désignation	Tarif (€ TTC)
Sandwich complet : salade / tomate / œuf / thon / mayonnaise	3,00
Sandwich : jambon / beurre	2,00
Sandwich : jambon / emmental	2,50
Verre diabolos sirop 25 cl	1,20
Verre sirop à l'eau 25 cl	1,00
Yaourt conditionné avec cuillère	1,50
Formule : 1 salade composée + 1 pain + 1 fromage + 1 boisson canette ou bouteille eau	5,00
Formule : 1 croque-monsieur + 1 salade verte + yaourt ou fruit + 1 boisson canette ou bouteille eau	5,00
Formule : 1 sandwich au choix ou 1 hot-dog + 1 glace cône ou sorbet ou gaufre ou crêpe + 1 boisson canette	5,00
Formule : 1 cheeseburger + 1 barquette de frites + 1 glace ou crêpe ou gaufre + 1 boisson	5,00
Formule : boisson chaude (chocolat, café ou thé) + 1 viennoiserie	2,00

- D'APPLIQUER ces tarifs, qui resteront valables si aucune modification n'y est apportée par le biais d'une nouvelle délibération.

Délibération n° 21-43 : Compte-rendu des décisions

En vertu de la délibération n° 20-07 du 26 Mai 2020, Madame le Maire a signé les documents suivants :

Type	Partie	Montant	Date d'effet	Observations	N° STELA
Bail professionnel	SCI RIBOT-SASSIER	675€ HT/m	01/07/21	Lieu de stockage pour les besoins des ST	
Contrat de location	Locacoeur	248€ HT/m	SO	Maintenance de 2 défibrillateurs	
Chèque	GROUPAMA	258€	SO	Remboursement de la franchise après recours	
Décision modificative 3	Section Investissement			Dépenses imprévues / Peinture Mairie	086-218601110-20210625-DM3-BF
Décision modificative 4	Section Investissement			Dépenses imprévues / Aménagement Lac	086-218601110-20210709-DM4_I_DI-BF